

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457-3**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, a adopté le Règlement numéro 457-3 modifiant le Règlement numéro 457 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales afin d'ajouter l'alinéa 4 à l'article 15 portant sur les raccordements distincts

**QUE** l'objet de ce Règlement est de fixer les conditions pour obtenir une autorisation d'installation d'une salle de raccordements des services.

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 12 JUILLET 2022**

Christine Ménard, urb., directrice générale et greffière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE-ADJOINTE**

Je, soussignée, greffière-adjointe de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 12 juillet 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



---

Christine Ménard, urb., directrice générale

Greffière-adjointe